

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DE
DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE
« THE BIFURCUS EXPERIENCE »
AVEC L'ASSOCIATION SELENOTE**

N° 2024 - D - 040

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « The bifurcus experience » passé entre l'association Sélénote, située 48 rue Massicault à Angoulême et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat prévoit une représentation du spectacle à la médiathèque l'Alpha, le samedi 9 mars 2024 à 16h30.

Article 3 – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 844 € TTC à l'association Sélénote.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le

- 1 MARS 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Reçu en Préfecture
Le : *- 1 MARS 2024*
Affiché ou notifié
Le : *- 1 MARS 2024*



Gérard DESAPHY